

FONCIER conseil

19 rue de Vienne - TSA 60030
75801 Paris Cedex 08

T +33 (0)1 85 55 10 00

NOTRE ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Nexity Foncier Conseil, premier aménageur en France, est conscient de sa responsabilité et de son action directe sur l'environnement. La création d'espaces de vie pour nos concitoyens est au cœur de notre métier, c'est pourquoi, nous développons une philosophie et une politique opérationnelle orientée vers « l'Ecologie urbaine » : nos activités intègrent la protection de l'environnement, la prévention de la pollution et les enjeux sociétaux qui vont au-delà du simple respect de la réglementation.

En effet, nous appliquons les lois et règles qui régissent notre métier mais nous allons plus loin. En inscrivant notre politique dans des ambitions opérationnelles, nous sommes convaincus de garantir non seulement la qualité de nos programmes mais aussi de favoriser **les actions écoresponsables**.

Nous concevons ainsi des lieux d'habitation qui s'inscrivent dans la durée pour accompagner la vie de nos concitoyens. La recherche d'une qualité de vie toujours plus satisfaisante est un parti pris.

Nous avons fait de la responsabilité sociétale des entreprises une véritable force grâce à **une démarche structurée et partagée par l'ensemble de nos collaborateurs**. En plus de la protection de l'environnement, atout intégré de cette démarche, en tant qu'acteur du développement des territoires nous encourageons l'information participative autour de nos programmes pour développer les synergies. *In fine*, ceux qui nous entourent, du décideur local (Maire, élus, collectivité) aux futurs habitants, en sont les bénéficiaires.

La certification gage de notre expertise

Notre process est garant d'anticipation : après avoir réalisé l'état des lieux réglementaire, technique et environnemental de nos futurs programmes, nous rédigeons un cahier des charges adapté.

Puis, par le biais de SIX THEMES PRIORITAIRES, nous nous attachons à promouvoir les performances écologiques et sociétales dans l'aménagement, la qualité environnementale et architecturale des formes urbaines soulignant enfin le vivre ensemble.



Le SOL : bien connaître la composition et les caractéristiques de nos terrains, et limiter notre intervention sur le sol sont deux conditions obligatoires pour réussir nos opérations futures.

Les EAUX PLUVIALES : l'eau est une ressource à préserver. Les eaux de pluie gérées sur sites contribuent à la préservation du milieu naturel et limitent les risques d'inondation et de pollution. Nous mettons en œuvre des actions en faveur d'une gestion durable des eaux pluviales : infiltration par des techniques alternatives ou récupération pour une réutilisation.

La MOBILITE : nous organisons les déplacements de manière à faciliter la mobilité de chacun dans un environnement sécurisé. Nous encourageons les circulations douces dans la conception des profils de voiries, et nous les adaptions aux différents usages pour permettre d'assurer le confort des usagers.

Les FORMES URBAINES ET PAYSAGERES : créateur de paysages urbains et péri-urbains, nous devons fournir un cadre de vie qualitatif aux futurs habitants et répondre aux enjeux locaux de logements. A l'échelle des lieux de vie à créer, nous visons la sobriété énergétique et menons des réflexions sur l'approvisionnement en énergies renouvelables, la densité et les formes bâties.

La BIODIVERSITE : le maintien de la biodiversité passe par l'identification des milieux et des corridors biologiques. Nous préservons les espaces remarquables qui caractérisent le paysage d'un territoire et valorisons la nature plus ordinaire dans le traitement paysager de nos opérations. Nous créons des espaces verts de qualité et favorisons une gestion écologique : choix des plantations, palette végétale locale, gestion différenciée. Notre priorité : le respect des équilibres naturels.

Le BIEN-VIVRE : le « Bien-vivre » est un élément fort du projet d'aménagement. La création d'espaces de vie contribue à l'animation de la ville et à l'attractivité du territoire. Les lieux de rencontre favorisent les échanges entre habitants par la création de nouvelles proximités. Dans leur accompagnement, nous prenons en compte leurs besoins en matière de vie sociale, d'équipements collectifs partagés, d'appropriation des espaces dédiés au bien-être environnemental et durable.

La phase technique « travaux » inclut le respect de la nature et des riverains par des mesures incitatives dans la gestion des chantiers. Ces mesures sont retranscrites dans notre démarche « **CHANTIER RESPONSABLE** » signée par nos entreprises.

Ces thèmes essentiels sont le fondement de notre process d'aménagement. Il est validé par la certification ISO 14001 et porté par l'ensemble des équipes opérationnelles de Nexity Foncier Conseil.

L'exigence de nos équipes, confortée par leur expertise, est accompagnée par l'ensemble de nos partenaires. Cette exigence a conduit l'ambition initiale de notre Système de Management Environnemental vers une qualité visible sur nos programmes.

La certification engage NEXITY FONCIER CONSEIL à améliorer en continu sa performance environnementale et ainsi, à initier des procédés innovants toujours plus audacieux pour la qualité de ses réalisations.

PARIS, le 20 septembre 2022

Stéphane LEPRETE



Jean-Yves CADIET

